

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DU 135 Dénomination parvis du Tribunal de Paris (17e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 avril 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer la dénomination " parvis du Tribunal de Paris " à la voie identifiée par l'indicatif CM/17, en cours de réalisation dans la ZAC Clichy-Batignolles, à Paris (17e) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 25 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

La dénomination " parvis du Tribunal de Paris " est attribuée à la voie CM/17, destinée à devenir publique, située à l'angle de l'avenue de la Porte de Clichy et du boulevard de Douaumont, à Paris (17e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO